Conseil du 11e arrondissement de Paris
Séance du mardi 30 septembre 2025

Vœu relatif à la déclaration d'utilité publique de l'immeuble du 64-66 rue Léon Frot et à la réalisation du projet de logements sociaux au 172 rue Saint-Maur

Considérant que la rareté des opportunités foncières et les immeubles vacants sont les principales causes de la crise du logement à Paris ;

Considérant que 246 793 demandeurs de logement social ont inscrit le 11e arrondissement dans leur choix de localisation dont près de 7 000 agents de la Ville de Paris ;

Considérant que le 11e arrondissement comporte 15,5% de logements sociaux SRU soit moins que la moyenne Parisienne (23,1%) ;

Considérant que l'immeuble du 64-66 rue Léon Frot est vacant depuis une dizaine d'années et qu'un arrêté de mise en sécurité ordinaire a été pris par les services de la Direction du Logement et de l'Habitat le 2 juin 2023 pour signaler l'état de dégradation avancé du bâti ;

Considérant que la parcelle du 64-66 rue Léon Frot est grevée d'un emplacement réservé pour la construction de logements sociaux et d'un périmètre de localisation pour un équipement de santé au Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique de la Ville de Paris ;

Considérant que l'immeuble du 172 rue Saint-Maur est partiellement vacant et que les locataires restants s'inquiètent de la dégradation de leurs conditions de logement depuis près de deux ans, en raison du blocage de la vente par le propriétaire ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun et du groupe Communiste et Citoyen ;

Le Conseil du 11e arrondissement forme le vœu :

- Que la Ville de Paris engage une procédure de Déclaration d'utilité publique en vue de réaliser un programme de logements sociaux et un équipement de santé au 64-66 rue Léon Frot ;

- Que la Ville de Paris poursuive les négociations de rachat de l'immeuble du 172 rue Saint-Maur et le cas échéant lance une procédure d'appropriation publique afin de réaliser un programme de logements sociaux.

Résultat des votes :

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11e, du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Changer Paris, et M. Guillaume POITOUX.

Le vœu est adopté à l'unanimité